



VENUS CONSULTING



**CARTE T
IMMOBILIER**

CARTE T - IMMOBILIER



OBJECTIFS VISÉS

Se mettre en conformité au regard de la loi ALUR & HOGUET et au Décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier.

PUBLIC Tous publics concernés par l'obligation Alur & Hoguet	PRÉREQUIS Aucun	COMPÉTENCES ACQUISES Délivrance après passage du QCM de l'attestation de formation
MODALITÉS PÉDAGOGIQUES E-learning (accompagné d'une assistance Techniques et pédagogique)	DURÉE 14 heures à 42 heures	

PROGRAMME

Se mettre en conformité au regard de la loi ALUR & HOGUET et au Décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier.

Le cadre légal de formation carte pro immobilier

Le cadre légal de formation carte pro immobilier. La loi ALUR 42h oblige tout professionnel de l'immobilier à valider une formation renouvellement carte pour continuer d'exercer légalement son métier.

Cette formation loi ALUR 42h en continu doit durer au moins 14 heures par an, c'est-à-dire au moins 42 heures au cours des 3 dernières années d'exercice.

Module 1 : L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DES ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES

- 1 - Éléments de droit général
- 2 - La propriété immobilière
- 3 - La construction et l'urbanisme
- 4 - La loi Hoguet et les métiers d'entremise et de gestion immobilière

Module 2 : LA VENTE IMMOBILIÈRE

- 1 - La vente immobilière classique
- 2 - Les spécificités de la vente en copropriété
- 3 - Les ventes spécifiques

Module 3 : LA LOCATION

- 1 - La location nue à usage d'habitation principale ou mixte
- 2 - Les autres contrats de location

Module 4 : LA COPROPRIÉTÉ

- 1 - L'immeuble en copropriété
- 2 - Les organes de fonctionnement de la copropriété
- 3 - L'administration de l'immeuble en copropriété
- 4 - La gestion de l'immeuble en copropriété